



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 08 novembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UFC-Que Choisir dévoile la carte de l'intolérable fracture sanitaire

Les pouvoirs publics vont-ils enfin agir pour la résorber ?

Alors que le Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 a mis en évidence l'absence d'une quelconque volonté politique du Gouvernement pour permettre un égal accès aux soins pour tous les usagers, l'UFC-Que Choisir rend aujourd'hui publique la carte interactive soulignant l'état déplorable de l'accès géographique et financier aux soins en France. L'UFC-Que Choisir presse les pouvoirs publics d'enfin réguler l'installation des médecins, et de mettre un terme aux dérives des dépassements d'honoraires. Parallèlement, l'association met gratuitement à disposition sur son site internet [la carte interactive de la fracture sanitaire](#), pour que chacun puisse vérifier l'accès aux soins à partir de sa commune et interpeller directement ses parlementaires.

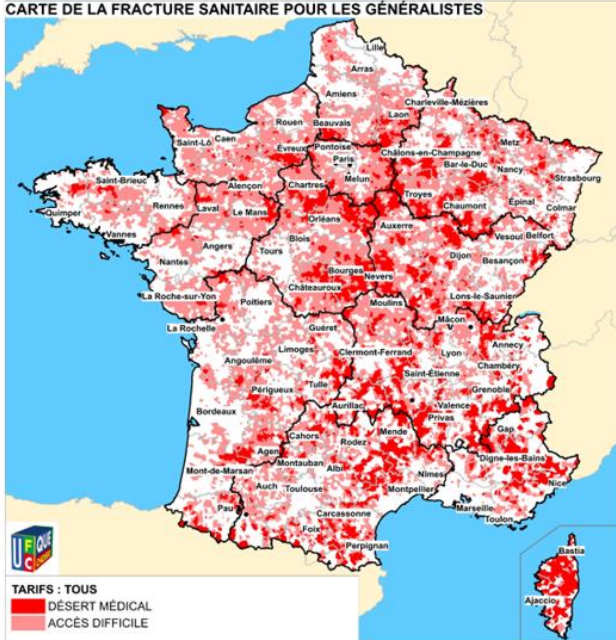
Après deux premières études sur la fracture sanitaire (2012 et 2016), l'UFC-Que Choisir actualise ses constats. Sur la base d'une méthodologie permettant de décrire de manière encore plus fine la situation, son analyse détermine pour chaque commune de la France métropolitaine l'accès à quatre catégories de médecins en accès direct (généralistes, ophtalmologues, gynécologues et pédiatres), en combinant à la fois l'éloignement géographique des médecins et les tarifs pratiqués (Sécurité sociale ou avec dépassements d'honoraires)¹.

Présence territoriale des médecins : une situation alarmante pour les spécialistes, surtout pour les pédiatres

L'accès à la médecine de ville est particulièrement compliqué pour les spécialistes. En prenant en compte l'offre médicale accessible à moins de 45 minutes de route, notre analyse montre que 19,0 % des habitants du pays (soit 12,3 millions de personnes) résident dans un désert médical pour l'ophtalmologie. En proportion, la situation est encore plus dégradée pour les gynécologues, puisque pour cette spécialité ce sont 23,6 % des femmes qui vivent dans un désert médical. Et la triste palme de la pire répartition des spécialistes revient aux pédiatres, puisque ce ne sont pas moins de 27,5 % des enfants qui vivent dans un désert médical pédiatrique.

¹ Voir notre étude complète pour prendre connaissance de la méthodologie employée. Notons ici que pour élaborer les constats chiffrés sur la fracture sanitaire, l'UFC-Que Choisir a fait appel l'expertise de la SKEMA Business School pour collecter et traiter les données relatives aux tarifs pratiqués par les professionnels de santé, ainsi que pour calculer finement les temps de trajet pour que les usagers puissent se rendre de chez eux aux cabinets des professionnels.

CARTE DE LA FRACTURE SANITAIRE POUR LES GÉNÉRALISTES



CARTE DE LA FRACTURE SANITAIRE POUR LES OPHTALMOLOGUES



CARTE DE LA FRACTURE SANITAIRE POUR LES PÉDIATRES



CARTE DE LA FRACTURE SANITAIRE POUR LES GYNÉCOLOGUES



Si les déserts médicaux sont moins importants pour les généralistes (2,6 % de la population), la situation n'en reste pas moins préoccupante puisque 23,5 % des usagers éprouvent des difficultés² pour accéder à moins de 30 minutes de route à ce maillon essentiel du parcours de soins.

Des médecins... « spécialistes » des dépassements d'honoraires !

L'intérêt de l'approche de l'UFC-Que Choisir quant à l'accès aux soins est de se mettre concrètement dans la situation des usagers. C'est ainsi que sont également pris en compte les tarifs pratiqués par les médecins. Il s'agit effectivement d'un critère central pour les usagers, puisque le frein financier est la première explication (29 % des cas) du renoncement aux soins des patients³.

² En prenant en compte les personnes vivant dans des déserts médicaux (accessibilité médicale au moins 60 % inférieure à la moyenne nationale) et celles vivant dans les zones à accès difficile (accessibilité médicale entre 30 % et 60 % inférieure à la moyenne nationale).

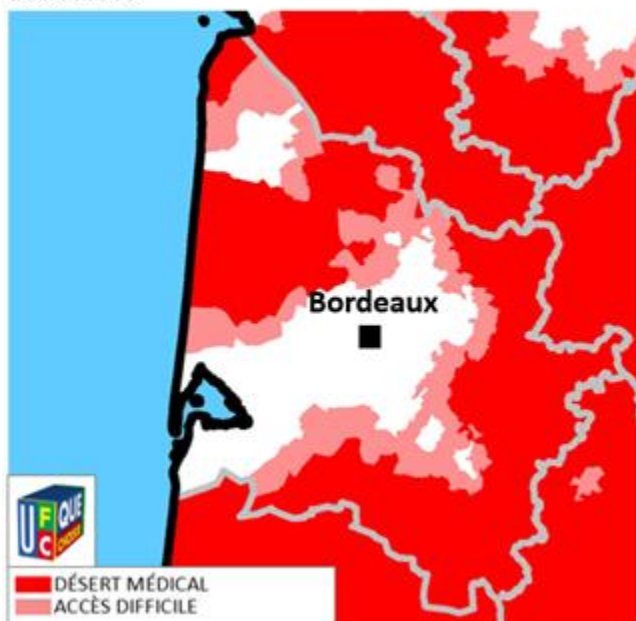
³ <https://www.lesechos.fr/thema/sante-accompagnement/pourquoi-59-des-francais-ont-ils-deja-du-renoncer-a-des-soins-1148978>

Or, lorsque l'on ne prend en compte que l'accès aux médecins ne pratiquant pas de dépassements d'honoraires, la pénurie de médecins croît de manière affolante. La part des enfants vivant dans des déserts médicaux pédiatriques passe ainsi à 46,8 % (+ 19,3 points), et celle des femmes résidant dans des déserts médicaux gynécologiques à 66,8 % (+ 43,2 points). Le pourcentage de la population vivant dans un désert médical ophtalmologique passe quant à lui du simple à plus du triple (62,8 %, soit + 43,8 points) !

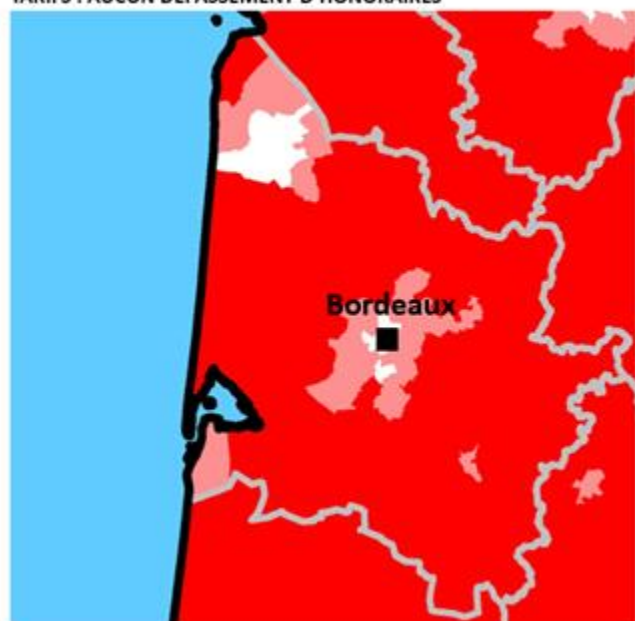
La combinaison de la dimension géographique et financière de l'accès aux soins souligne le fait que, contrairement aux idées reçues, les déserts médicaux concernent aussi bien les zones rurales qu'urbaines.

FOCUS GIRONDE : CARTES DE LA FRACTURE SANITAIRE POUR LES GYNECOLOGUES

TARIFS : TOUS



TARIFS : AUCUN DÉPASSEMENT D'HONORAIRES



Comment s'étonner de cette situation, alors que 46,9 % des pédiatres, 64,3 % des ophtalmologues et 68,6 % des gynécologues pratiquent des dépassements d'honoraires (chiffres en très forte hausse depuis 2016) ?

Une carte interactive gratuite pour connaître la situation pour chaque commune et interpeller les parlementaires

Décidée à mobiliser l'opinion et mettre les pouvoirs publics face à leurs responsabilités, l'UFC-Que Choisir met gratuitement à disposition sur son site www.quechoisir.org sa carte interactive, pour que chacun puisse vérifier l'accès aux soins à partir de sa commune. Cette carte permet également aux utilisateurs d'interpeller leurs parlementaires pour qu'ils œuvrent à la mise en place de mesures concrètes et ambitieuses à même de rendre enfin effectif le principe de l'égal accès aux soins de tous.

En effet, face à l'échec criant des coûteuses mesures d'incitation⁴, les pouvoirs publics doivent de toute urgence changer de logique en régulant l'installation des médecins (une telle régulation existant pour l'installation des infirmières libérales) et en mettant fin à la fièvre des dépassements d'honoraires.

En conséquence, l'UFC-Que Choisir, dans toutes ses composantes (fédération et associations locales), saisit aujourd'hui les Législateurs pour :

- **Instaurer un conventionnement territorial des médecins, ne leur permettant plus de s'installer en zones surdotées, à l'exception du secteur 1 (tarif de la sécurité sociale) quand la situation l'exige (remplacement d'un médecin partant à la retraite ou zone très largement sous-dotée en médecins en secteur 1) ;**
- **Fermer l'accès au secteur 2 (à honoraires libres) à l'origine du développement incontrôlé des dépassements d'honoraires. Les nouveaux médecins ne devraient avoir le choix qu'entre un**

⁴ 94 M€ sur la seule période allant de 2017 à 2020 d'après un bilan présenté dans une commission interne de l'Assurance maladie et consulté le 18 juillet 2022 par l'AFP.



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 08 novembre 2022

- secteur 1 aux honoraires sans dépassements et l'Option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM), qui encadre les dépassements d'honoraires ;**
- **Supprimer les aides publiques aux médecins ne respectant pas le tarif de la sécurité sociale, hors OPTAM.**